

Fondé en 1972 à l'initiative de l'Etat, le CNIDFF constitué depuis en Fédération Nationale - et les 106 CIDFF du territoire sont un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits, de lutte contre les violences sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.



**CENTRE D'INFORMATION
SUR LES DROITS
DES FEMMES ET DES FAMILLES**

**29 B Boulevard Vaulabelle
89000 AUXERRE**

03 45 02 72 72
cidff89@gmail.com
yonne.cidff.info

SUR RENDEZ-VOUS

Le CIDFF de l'Yonne a été créé en 1995. Il conduit son activité avec un large partenariat associatif et institutionnel local, notamment : les services déconcentrés de l'Etat - dont la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité -, le département, les collectivités locales, les professionnels de la justice...

**7 LIEUX DE PERMANENCE
RÉPARTIS SUR LE DÉPARTEMENT DE
L'YONNE**

Auxerre ■

Avallon ■

Joigny ■

Migennes ■

Sens ■

Tonnerre ■

Toucy ■

**ANONYME
GRATUIT
CONFIDENTIEL**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

**Permanences sur
rendez-vous :**

03 45 02 72 72

ou

cidff89@gmail.com

ou

yonne.cidff.info



Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles

YONNE

**Accueillir
Informer
Orienter
Accompagner**

LE RÉFLEXE ÉGALITÉ

www.infofemmes.com
yonne.cidff.info

Accès au droit, lutte contre les violences faites aux femmes, promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

NOTRE MISSION :

ACCUEILLIR ET INFORMER

Le CIDFF de l'Yonne exerce une mission d'intérêt général confiée par l'Etat dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes.



NOS ENGAGEMENTS

- Une prise en compte globale des situations
- Une information confidentielle et gratuite
 - Un accueil personnalisé
- Une neutralité politique et confessionnelle

NOTRE APPROCHE

- Agir sur l'ensemble des problématiques rencontrées par les femmes
- Développer des actions pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes

Orientation vers les services adéquats

Services sociaux, centres d'hébergement, psychologues, médecins, avocat-e-s, notaires, commissaires de justice, conciliateur-riche-s de justice, associations...

LE CIDFF RÉPOND AUX PRÉOCCUPATIONS DES FEMMES ET DES FAMILLES

■ Droit de la famille

- Mariage et divorce : peut-on quitter le domicile, qui doit payer les charges du ménage, comment est définie une prestation compensatoire, faut-il vendre la maison, ... ?
- Filiation et autorité parentale : comment mettre en place un droit de visite et d'hébergement, les deux parents ont-ils toujours l'autorité parentale, peut-on obliger le père à reconnaître son enfant, ... ?
- Succession, donation, ...

Le CIDFF

vous met en relation avec les structures locales compétentes et correspondant à vos besoins dans les domaines :

- de la santé,
- de l'emploi et de la formation,
- du logement,
- des violences,
- de la consommation,
- des aides sociales,
- etc.

■ Droits et procédure

- Accès à la justice : quelle procédure dois-je entamer, quel tribunal est compétent, dois-je prendre un avocat, ... ?
- Aide juridictionnelle : conditions d'attribution, comment remplir le dossier, où l'envoyer, ... ?
- Exécution des jugements : rôle des huissiers, recouvrement des pensions alimentaires, ...

■ Violences conjugales

- Qu'est-ce qu'un dépôt de plainte, une main courante, quelles sont les suites, ... ?
- Comment se mettre à l'abri, ... ?
- Quelles conséquences pour les enfants, ... ?
- Procédures civiles et procédures pénales...
- Accompagnement des victimes
- Groupe de paroles

■ Droit du travail, Droit des étrangers, Droit de la consommation...



AUXERRE

Avallon
...partenariat...



l'Yonne
CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Joigny
en Bourgogne

Migennes



Tonnerre
étape en Bourgogne

